

Ports Rade de Toulon



Jeudi 19 mars 2020

COVID-19

Plan de Continuité d'Activité des Ports Rade de Toulon

Le Président de la République et le Gouvernement français ont annoncé des mesures pour enrayer la propagation du Dovid-19. Les Ports de la Rade de Toulon, exploités par la CCI Var, sont considérés comme un opérateur essentiel dans l'approvisionnement des marchandises et dans la continuité territoriale, notamment avec la Corse.

En leur qualité de gestionnaire responsable des infrastructures portuaires plaisance et commerce de la rade, Les Ports de la Rade de Toulon s'assurent de la continuité de l'activité tout en préservant la santé de leurs agents comme des professionnels, partenaires et passagers qui fréquentent leurs installations.

Continuité de l'activité

Les services des ports, capitainerie et exploitation portuaire restent opérationnels en Rade de Toulon.

Une adaptation de l'organisation de travail a été mise en place depuis le 17 mars pour assurer durablement les opérations, dans le strict maintien des conditions de sécurité sanitaire.

La Capitainerie travaille en étroite collaboration avec les services aux navires pour coordonner l'accueil des navires.

Les compagnies maritimes ont mis en place des mesures pour préserver la santé de leurs équipages et passagers. Pour les marins se trouvant à bord des navires restant à quai. Ils doivent se conformer aux mesures barrières demandées et respecter les procédures de confinement

Le niveau d'activité et ses conditions de maintien sont soumis à l'évolution des décisions gouvernementales pour ce qui concerne les trafics des passagers (ferry et croisière) et marchandises, notamment avec la Corse.

Depuis 15 jours, la direction des ports de la CCI du Var, gestionnaire des Ports de la Rade de Toulon, à activé une **cellule de crise** pour déployer un Plan de Continuité d'Activité.

Conditions de déploiement du Plan de Continuité d'Activité

Pour garantir le **Plan de Continuité d'Activité**, des mesures spécifiques ont été définies, elles s'appuient sur des **mesures de sécurité sanitaire renforcées** et un **dispositif opérationnel adapté** pour garantir un environnement sécurisé pour les agents portuaires et l'ensemble des personnes qui fréquentent les sites.

- **Mesure 1** - Mise en sécurité des personnes en difficulté parmi le personnel portuaire
- **Mesure 2** - Fermeture des locaux administratifs et continuité des missions en mode télétravail.
- **Mesure 3** - Fermeture au public des Bureaux de Ports de plaisance (Toulon Vieille darse, Toulon Darse Nord, Saint Louis du Mourillon, La Seyne-sur-Mer, Saint Mandrier) et maintien d'un service de sécurisation des sites
- **Mesure 4** - Adaptation du fonctionnement des installations portuaires commerce pour la continuité des activités dans la garantie de conditions strictes de sécurité sanitaire (fermeture aux publics, évitement des contacts physiques directs, application rigoureuse des gestes barrière)

La CCI Var, exploitante des Ports Rade de Toulon, tient à assurer à l'ensemble des professionnels de la place portuaire de sa pleine mobilisation et fait confiance dans le sens des responsabilités de chacun pour faire corps dans cette épreuve collective hors normes que nous allons devoir traverser.